

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13559**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Licence : Licence Sciences Humaines et Sociales Mention : Histoire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Pau et des Pays de l'Adour, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, Recteur de l'Académie Chancelier des universités

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

126 Histoire

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Parcours 1 : Métiers de la recherche en Histoire

Parcours 2 : Métiers de l'enseignement

Parcours 3 : Sciences Po et concours

Ces diplômés sont des professionnels de l'histoire qui, grâce à leur maîtrise du discours historique dans sa diversité et sa globalité, peuvent répondre à une demande ou des besoins émanant de la société dans les domaines de la culture et du patrimoine.

Ses connaissances élargies couvrant les quatre périodes historiques :

- histoire ancienne,
- histoire médiévale,
- histoire moderne,
- histoire contemporaine,

apportent les compétences spécifiques nécessaires à la transmission du savoir (enseignement) et les outils scientifiques nécessaires à des cadres intermédiaires intervenant dans les domaines de la recherche et du patrimoine

Ces diplômés peuvent être amenés à gérer la documentation et les archives pour des collectivités territoriales.

Ils peuvent également participer à la mise en valeur du patrimoine (exposition, création de plaquettes, signalétique, parcours) et à sa protection (classement de site,...)

Les diplômés du parcours 3 seront plus particulièrement aptes à intégrer les Instituts d'Etudes Politiques afin de compléter leur formation ou à passer des concours administratifs permettant le recrutement de fonctionnaires de catégorie A ou B de la fonction publique nationale ou territoriale.

Ces diplômés sont capables :

- d'effectuer des recherches documentaires et scientifiques rigoureuses et précises afin d'identifier et de classer les sources documentaires et archivistiques.
- De concevoir et de réaliser des fiches documentaires afin d'alimenter des bases de données locales ou nationales dans le domaine de l'histoire.
- D'élaborer des programmes d'enseignement ou de formation couvrant les quatre périodes historiques afin de transmettre leurs connaissances à divers publics.
- Par leur maîtrise du discours oral, d'encadrer des groupes de visiteurs, de vulgariser leur discours (en fonction du public) afin de leur faire découvrir des lieux patrimoniaux, d'exposition ou des musées.
- D'utiliser les outils informatiques (base de données, tableur, image numérique, cartographie) nécessaires à la gestion et au traitement des données.
- D'élaborer des outils visuels (notamment des diaporamas pour vidéo-projection), destinés à l'enseignement et à la médiation culturelle.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

La licence Sciences Humaines et Sociales mention Histoire permet à son titulaire :

- de poursuivre sa formation universitaire à l'Université de Pau & des Pays de l'Adour en master recherche ou professionnel, ou bien au sein d'autres universités ou des Instituts d'Etudes Politiques

- de s'orienter vers des concours (catégorie A et B, niveau II) : de la fonction publique nationale et territoriale (Régions, Départements, Municipalités) pour y occuper diverses fonctions : enseignants du 1er et second degré, attachés dans différentes administrations, notamment dans la conservation du patrimoine .

Les titulaires du diplôme peuvent occuper des fonctions :

- d'attaché culturel,
- de conférencier,
- de guide touristique,
- de rédacteur,

Au sein de :

- Collectivités territoriales (Régions, Départements, Municipalités)
- Centres d'art, musées
- Lieux de mémoires
- Revues spécialisées

Les diplômés du parcours 3 qui parviendront à intégrer les IEP pourront en outre bénéficier de tous les débouchés propres à ce type de formation (fonction publique au sens large et entreprises privées).

#### **Codes des fiches ROME les plus proches :**

G1102 : Promotion du tourisme local

K1602 : Gestion de patrimoine culturel

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

#### **Modalités d'accès à cette certification**

#### **Descriptif des composantes de la certification :**

L'octroi de la licence peut s'effectuer après une formation en six semestres, évalué en 180 crédits ECTS. Les enseignements théoriques et professionnels sont décomposés en Unités d'Enseignement (UE).

##### **SEMESTRE 1 : LICENCE 1**

UE 1 Histoire moderne ( 8 ECTS) / UE 2 Histoire contemporaine (8 ECTS) / UE 3 Compétences transversales ( 5 ECTS) / UE 4 Découverte du domaine ( 6 ECTS) /UE 5 Découverte libre (3 ECTS)

##### **SEMESTRE 2 : LICENCE 1**

UE 6 Histoire ancienne (8 ECTS) / UE 7 Histoire médiévale (8 ECTS) / UE 8 Compétences transversales ( 5 ECTS) / UE 9 Découverte du domaine (6 ECTS) / UE 10 Découverte libre ( 3 ECTS)

##### **SEMESTRE 3 : LICENCE 2**

UE 20 Histoire ancienne (8 ECTS) / UE 21 Histoire médiévale ( 8 ECTS) / UE 22 Méthodologie et compétences transversales ( 5 ECTS) / UE 23 Approche d'une spécialisation (6 ECTS) / UE 24 Découverte libre ( 6 ECTS)

##### **SEMESTRE 4 : LICENCE 2**

UE 25 Histoire moderne (8 ECTS) / UE 26 Histoire contemporaine (8 ECTS) / UE 27 Méthodologie et compétences transversales ( 5 ECTS) / UE 28 Approche d'une spécialisation (6 ECTS) / UE 29 Découverte libre (3 ECTS)

##### **SEMESTRE 5 : LICENCE 3**

#### **Parcours 1 et 2 : tronc commun**

UE 30 Histoire moderne ( 8 ECTS) / UE 31 Histoire contemporaine ( 8 ECTS) / UE 32 Compétences transversales (6 ECTS)

##### **Parcours 1 :**

UE 310 Mondes hispaniques ou Extra européens (6 ECTS) / UE 311 Art, Archéologie, ou Anthropologie ou Sociologie (2 ECTS)

##### **Parcours 2 :**

UE 320 Géographie (6 ECTS) / UE 321 Méthodologie des concours (2 ECTS)

##### **Parcours 3:**

UE 330 l'Etat, construction, gouvernance et morphogénèse (6 ECTS) / UE 331 Systèmes politiques et institutions (6 ECTS) / UE 332 Institutions, droit public et administrative (6 ECTS) / UE 333 Histoire économique de l'Europe (6 ECTS) / UE 334 Culture générale (4 ECTS) / UE 335 Anglais

##### **SEMESTRE 6 : LICENCE 3**

#### **Parcours 1 et 2 : tronc commun**

UE 33 Histoire ancienne (8 ECTS)

UE 34 Histoire médiévale (8 ECTS)

UE 35 Compétences transversales (6 ECTS)

##### **Parcours 1 :**

UE 312 Mondes ibérique et Histoire des croyances (6 ECTS) / UE 313 Art, archéologie, Anthropologie ou sociologie ( 2 ECTS)

##### **Parcours 2 :**

UE 322 Géographie (6 ECTS) / UE 323 Méthodologie des concours (2 ECTS)

##### **Parcours 3 :**

UE 335 Questions internationales et géopolitique (6 ECTS) / UE 336 Opinions publiques et mass media (6 ECTS) / UE 337 Droit communautaire institutionnel (6 ECTS) / UE 338 La mondialisation (6 ECTS) / UE 339 Culture générale (4 ECTS) / UE 340 Anglais (2 ECTS)

Dans le cadre de la formation initiale et continue, le contrôle des connaissances porte sur l'ensemble des Unités d'Enseignement (U.E.) et s'effectue sous forme d'examens écrits, oraux et/ou contrôle continu.

#### **Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA  
CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Code de l'éducation Article L613-1 : enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs ou, dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		IDEM
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30 avril 2002

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Numéro d'habilitation : 20070711 Arrêté du 06.05.2011

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

24 avril 2002

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

<http://www.univ-pau.fr/odetud/>

##### Autres sources d'information :

<http://www.univ-pau.fr/live/formations>

[Université de Pau et des Pays de l'Adour](#)

##### Lieu(x) de certification :

Université de Pau et des Pays de l'Adour UFR LLSH Avenue du doyen poplawski BP 1160 64013 PAU cedex

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Pau et des Pays de l'Adour UFR LLSH Avenue du doyen poplawski BP 1160 64013 PAU cedex

##### Historique de la certification :